

SÉANCE DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai, le Conseil municipal de la Commune de VERTEILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFRAYE Régis, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : : Mmes et Mrs DEFRAYE Régis, BOUCARD David, FERRIER Didier, BLOYS Damien, KIEFFER Christian, PAJOT Ophélie, JOSEFOWITZ Virginie, PANAZOL Jeannot, AVELLANEDA Jean-Raymond et GUIGNARD Christelle

Absents : Mrs CONSTANT Simon et VIMBER Jean-François

Procurations : Mme GUICHARD Marie à Mr BLOYS Damien
Mme BORDIER Frédérique à Mr DEFRAYE Régis
Mme DEBUE Sandra à Mr FERRIER Didier

Secrétaire de séance : Mme GUIGNARD Christelle

ORDRE DU JOUR

- Achat d'un nouveau camion pour les employés municipaux
- Projets : Demandes de subvention
- Budget Commune : Décision modificative : virement de crédits
- Budget lotissement : Décision modificative : virement de crédits et ouverture de crédits
- Travaux d'éclairage public – remplacement du foyer n°0042 au « Lotissement »
- « Bureau des adjoints » : réalisation de travaux
- Achat de containers pour le recyclage des masques COVID
- Réalisation d'une fresque murale au centre-bourg
- Remboursement des frais kilométriques des agents communaux

N°01-2021-05

Objet : Achat d'un nouveau camion pour les employés municipaux

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Didier FERRIER, 2^{ème} adjoint, pour présenter ce point. Il précise, que suite à une panne sur l'actuel camion des employés communaux, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Monsieur Didier FERRIER donne lecture des devis suivants :

*1 camion Renault Master - 43 355.00 kilomètres – frais de dossier et carte grise compris – pour un montant total de 24 261.76 € T.T.C. proposé par Auto 89 Sarl – 2, route de Sampau – 33 450 MONTUSSAN,

*1 camion Iveco Daily – 51 000.00 kilomètres - frais de dossier et carte grise compris – pour un montant total de 32 175.76 € T.T.C. proposé par Parot VI Brive – 20, route de Périgueux – 24 120 LA FEUILLADE,

*1 camion Iveco 35C13 – 111 010.00 kilomètres – frais de dossier et carte grise offerts - pour un montant total de 23 880.00 € T.T.C. proposé par Auto 89 Sarl – 2, route de Sampau – 33 450 MONTUSSAN.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**valide** l'achat du camion Iveco 35C13 proposé par Auto 89 Sarl – 2, route de Sampau – 33 450 MONTUSSAN, pour un montant de 23 880.00 € T.T.C.,
-**autorise** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

N°02-2021-05

Objet : Projets : demandes de subvention

Monsieur le Maire énumère au Conseil municipal les différents projets communaux qui sont en cours de réalisation ou à réaliser, à courts ou moyens termes :

- 1) Mise aux normes des Etablissements recevant du Public (ERP),
- 2) Réalisation de travaux à l'école,
- 3) Réalisation d'un City Park,
- 4) Aménagements de la place des Vieux-Métiers,
- 5) Budget participatif afin de pouvoir mettre du matériel à disposition des Associations,
- 6) Réalisation d'un local « buvette » pour le club de pétanque.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ces projets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**autorise** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation des projets mentionnés ci-dessus.

N°03-2021-05

Objet : Budget commune : décision modificative : virement de crédits

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,
- de modifier l'inscription comme suit,

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT° / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|------------------------------------|----------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| Fêtes et cérémonies | 6232 | 3 440,00 | | |
| Services à caractère administratif | | | 657363 | 3 440,00 |
| DEPENSES - FONCTIONNEMENT | | 3 440,00 | | 3 440,00 |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus.

N°04-2021-05

Objet : Budget lotissement : virement de crédits et ouverture de crédits

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,
- de modifier l'inscription comme suit :

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT° / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|--|----------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| Virement à la section d'investissement DEPENSES - FONCTIONNEMENT | | 0,00 | 023 | 3 440,00 |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | | | 3 440,00 |
| Autres groupements DEPENSES - INVESTISSEMENT | | 0,00 | 168758 | 3 440,00 |
| Subventions exceptionnelles RECETTES - FONCTIONNEMENT | | 0,00 | 774 | 3 440,00 |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | | | 3 440,00 |
| Virement de la section de fonctionnement RECETTES - INVESTISSEMENT | | 0,00 | 021 | 3 440,00 |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

N°5-2021-05

Objet : Travaux d'éclairage public – remplacement du foyer n°0042 au « Lotissement »

La Commune de Verteillac, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (S.D.E. 24) a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

***Remplacement du foyer n°0042 au « Lotissement »**

L'ensemble de l'opération est estimé à 1 674.27 € T.T.C.

Il convient de solliciter l'accord du Conseil municipal sur le projet proposé par le S.D.E. 24.

S'agissant de travaux de renouvellement et en application du règlement d'intervention adopté le 05 mars 2020, la participation de la Commune de Verteillac s'élève à 65.00 % de la dépense H.T., soit un montant estimé à 906.90 € H.T.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le Syndicat d'Energies. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce point et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-approuve le dossier qui lui est présenté,

-demande au S.D.E. 24 de réaliser les travaux au 3^{ème} trimestre 2021,

-s'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune,

-s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

N°06-2021-05

Objet : « Bureau des adjoints » : réalisation de travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection dans le bureau des adjoints.

Suite à la réalisation de plusieurs devis, il propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur la fixation d'un montant global de dépenses à une hauteur maximum de 3 000.00 € T.T.C..

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**oui** l'exposé de Monsieur le Maire,
-**autorise** Monsieur le Maire à engager des dépenses à hauteur d'un montant maximum de 3 000.00 euros T.T.C. pour la réalisation de travaux dans le bureau des adjoints.

N°07-2021-05

Objet : Achat de containers pour le recyclage des masques COVID

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Damien BLOYS, 4^{ème} adjoint, pour présenter ce dossier. Celui-ci explique au Conseil municipal qu'il serait judicieux d'installer à différents emplacements de la Commune des containers permettant le recyclage des masques COVID.

Il donne lecture du devis qu'il a reçu de la société Recygo – 57-59 rue Yves KERMEN – 92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT qui propose un lot de 8 containers à 224.00 € H.T. soit 268.80 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer et précise que Monsieur Damien BLOYS se retire du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-**valide** l'achat d'un lot de 8 containers destinés au recyclage des masques COVID pour un montant total de 224.00 € H.T. soit 268.80 € T.T.C.,
-**autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de la société RECYGO.

N°08-2021-05

Objet : Réalisation d'une fresque murale au centre-bourg

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal le projet d'une fresque murale au centre-bourg. Il précise que pour que l'artiste plasticien puisse réaliser son œuvre, il faut effectuer des travaux de réfection sur la façade orientée vers l'aire de jeux.

Il donne lecture des différents devis qu'il a reçu et demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- 1) I.P.P.R. (Isolation, Plâtrerie, Peinture et Revêtements) Rougier – 24 bis, rue Georges Campagnac – 24 660 COULOUNIEIX-CHAMIERES pour un montant de 3 499.72 € H.T. soit 4 199.66 € T.T.C.,

- 2) SARL CTPBAT – Le Puylopte Nord – 24 600 ALLEMANS pour un montant de 5 594.10 € H.T. soit 6 712.92 T.T.C.,
- 3) SARL Terrien Façades – Bénévent – 24 400 SAINT LAURENT DES HOMMES pour un montant de 5 152.50 € H.T. soit 5 805.70 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-retient I.P.P.R. Rougier comme prestataire exclusif,
-valide ledit devis pour le montant énoncé ci-dessus soit 3 499.72 € H.T. soit 4 199.66 € T.T.C.

N°09-2021-05

Objet : Remboursement des frais kilométriques des agents communaux

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les agents territoriaux peuvent être amenés à utiliser leur véhicule personnel hors de la commune pour les besoins du service. Il précise que les dépenses occasionnées par ces déplacements sont à la charge de la collectivité. Dès lors que ces frais sont engagés, conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, c'est-à-dire que l'agent est en possession des justificatifs (ordre de mission, état des frais de déplacement...) attestant qu'il peut se déplacer avec son véhicule personnel, leur indemnisation constitue un droit quel que soit le statut de l'agent (fonctionnaire, contractuel...). Les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacement sont précisées par les décrets n°2001-654 du 19 juillet 2001, n°2006-781 du 03 juillet 2006 et n°2007-23 du 05 janvier 2007.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
-dit que les agents ne peuvent utiliser leur véhicule personnel que sur accord de l'autorité territoriale et dans l'intérêt du service,
-dit que les agents doivent souscrire une police d'assurance garantissant de façon illimitée leur responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de leur véhicule personnel à des fins professionnelles,
-dit que les agents autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service sont indemnisés de leurs frais de transports sur la base d'indemnités kilométriques fixées par l'arrêté du 26 février 2019 et rappelées ci-dessous :

| CATEGORIES (puissance fiscale du véhicule) | Jusqu'à 2 000 Km | De 2 001 à 10 000 Km | Après 10 000 Km |
|--|-------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Véhicule de 5 CV et moins | 0.29 € | 0.36 € | 0.21 € |
| De 6 à 7 CV | 0.37 € | 0.46 € | 0.27 € |
| De 8 CV et plus | 0.41 € | 0.50 € | 0.29 € |

-dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 06 MAI 2021

N°01-2021-05

ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION POUR LES EMPLOYES
MUNICIPAUX

N° 02-2021-05

PROJETS : DEMANDES DE SUBVENTION

N° 03-2021-05

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE
CREDITS

N° 04-2021-05

BUDGET LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE
CREDITS ET OUVERTURE DE CREDITS

N° 05-2021-05

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC-REMPACEMENT DU FOYER
N°0042 AU "LOTISSEMENT"

N° 06-2021-05

« BUREAU DES ADJOINTS » : REALISATION DE TRAVAUX

N° 07-2021-05

ACHAT DE CONTAINERS POUR LE RECYCLAGE DES MASQUES
COVID

N° 08-2021-05

REALISATION D'UNE FRESQUE MURALE AU CENTRE-BOURG

N° 09-2021-05

REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES DES AGENTS
COMMUNAUX

SUIVENT LES SIGNATURES